

# BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

FÉVRIER  
2019

## PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2019 et en comparaison avec la même période de 2018, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

### Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 11,3% provenant de :

- 1- la hausse des recettes douanières de 3,7% : droits de douane (-4,4%), TVA à l'importation (+3,6%) et taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+9,3%) ;
- 2- l'accroissement de la TIC sur les tabacs manufacturés (+51,5%) et la hausse des autres TIC (+15,7%) ;
- 3- l'augmentation de la fiscalité domestique de 5,1% :
  - IS (+5,8%) : à fin février 2019, les restitutions de l'IS sont de 21 MDH contre 57 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2017, les demandes de restitution de l'IS ont été de 3,9 MMDH ;
  - IR (+8,8%) ;
  - TVA à l'intérieur (+6,8%) : à fin février 2019, les remboursements (part supportée par les collectivités territoriales comprise) sont de 1.542 MDH contre 1.040 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2017, les demandes de remboursement de TVA ont été de 33,2 MMDH ;
  - droits d'enregistrement et timbre (-2,8%) ;
  - et majorations de retard (+14,1%).
- 4- la hausse des recettes non fiscales de 119,8% en raison notamment de l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor (CST) au profit du budget général (925 MDH contre 300 MDH), des recettes de monopoles (246 MDH contre 81 MDH) et des recettes en atténuation de dépenses de la dette (522 MDH contre 147 MDH).

### Au niveau des dépenses

- un taux d'engagement global des dépenses de 25% et un taux d'émission sur engagements de 60%, contre respectivement 25% et 63% un an auparavant ;
- des dépenses ordinaires émises en baisse de 0,1%, en raison de la diminution de 1% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 2% des dépenses de personnel et au recul de 4,9% des autres dépenses de biens et services, de la baisse de 0,6% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de 41,1% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (part supportée par les collectivités territoriales comprise) est de 1.544 MDH contre 1.040 MDH à fin février 2018.

- des dépenses d'investissement émises en augmentation de 25,6%, passant de 13,1 MMDH à fin février 2018 à 16,5 MMDH à fin février 2019, en raison de la hausse de 33,4% des dépenses des ministères et de 22,9% des charges communes.

### Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 3,8 MMDH contre un solde négatif de 7,3 MMDH un an auparavant ;
- un déficit du Trésor de 10,5 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 9,8 MMDH dégagé par les CST et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 11,1 MMDH à fin février 2018 compte tenu d'un solde positif de 9,4 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

## SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Février 2018	LF 2019	Février 2019	Taux de réalisation	Variation en %
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>30 786</b>	<b>252 223</b>	<b>34 257</b>	<b>13,6%</b>	<b>11,3%</b>
<b>1.1- Recettes fiscales<sup>(1)</sup> :</b>	<b>29 612</b>	<b>230 646</b>	<b>31 677</b>	<b>13,7%</b>	<b>7,0%</b>
Impôts directs	9 894	103 378	10 688	10,3%	8,0%
Impôts indirects	13 616	99 488	15 081	15,2%	10,8%
Droits de douane	1 369	9 744	1 309	13,4%	-4,4%
Droits d'enregistrement et de timbre	4 733	18 036	4 599	25,5%	-2,8%
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>1 174</b>	<b>21 577</b>	<b>2 580</b>	<b>12,0%</b>	<b>119,8%</b>
Monopole et participations	81	11 450	246	2,1%	203,7%
Privatisation	0	5 000	0	0,0%	
Domaine	61	355	62	17,5%	1,6%
Autres recettes <sup>(2)</sup>	1 032	4 772	2 272	47,6%	120,2%
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES<sup>(3)</sup></b>	<b>38 116</b>	<b>243 649</b>	<b>38 094</b>	<b>15,6%</b>	<b>-0,1%</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>32 666</b>	<b>186 714</b>	<b>32 341</b>	<b>17,3%</b>	<b>-1,0%</b>
Personnel	18 631	112 159	19 000	16,9%	2,0%
Autres biens et services <sup>(3)</sup>	14 035	74 555	13 341	17,9%	-4,9%
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>4 644</b>	<b>28 031</b>	<b>4 616</b>	<b>16,5%</b>	<b>-0,6%</b>
Intérieure	4 323	24 175	4 211	17,4%	-2,6%
Extérieure	321	3 856	405	10,5%	26,2%
<b>2.3- Compensation<sup>(3)</sup></b>	<b>0</b>	<b>18 370</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	
<b>2.4- Rembours. dégrèv. et restitut. fiscaux</b>	<b>806</b>	<b>10 534</b>	<b>1 137</b>	<b>10,8%</b>	<b>41,1%</b>
<b>3- SOLDE ORDINAIRE</b>	<b>-7 330</b>	<b>8 574</b>	<b>-3 838</b>		
<b>4- INVESTISSEMENT<sup>(3)</sup></b>	<b>13 140</b>	<b>73 373</b>	<b>16 498</b>	<b>22,5%</b>	<b>25,6%</b>
<b>5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>9 235</b>	<b>685</b>	<b>9 639</b>		
<b>6- SOLDE DES SEGMA</b>	<b>153</b>	<b>0</b>	<b>210</b>		
<b>7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL<sup>(4)</sup></b>	<b>-11 082</b>	<b>-64 114</b>	<b>-10 487</b>		
<b>8- VARIATION DES INSTANCES</b>	<b>-4 495</b>	<b>0</b>	<b>-3 257</b>		
<b>9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-15 577</b>	<b>-64 114</b>	<b>-13 744</b>		
<b>10- FINANCEMENT INTERIEUR :</b>	<b>17 247</b>	<b>41 032</b>	<b>15 239</b>		
Dont :					
Adjudications	8 472		5 837		
Dépôts au Trésor	337		-2 196		
Compte courant à BAM	-1 129		-1 782		
<b>11- FINANCEMENT EXTERIEUR :</b>	<b>-1 670</b>	<b>23 082</b>	<b>-1 495</b>		
Tirages et dons	111	28 200	194		
Amortissement	-1 781	-5 118	-1 689		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances)

(4) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2019

## RECETTES ORDINAIRES

	Février 2018	LF 2019	Février 2019	Taux de réalisation	Variation en %
<b>RECETTES FISCALES<sup>(1)</sup></b>	<b>29 612</b>	<b>230 646</b>	<b>31 677</b>	<b>13,7%</b>	<b>7,0%</b>
<b>IMPÔTS DIRECTS</b>	<b>9 894</b>	<b>103 378</b>	<b>10 688</b>	<b>10,3%</b>	<b>8,0%</b>
<i>Taxe Professionnelle</i>	47	338	33	9,8%	-29,8%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	2 132	52 456	2 256	4,3%	5,8%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	7 476	44 701	8 132	18,2%	8,8%
<i>Taxe d'Habitation</i>	4	33	3	9,1%	-25,0%
<i>Contribution Sociale de Solidarité</i>	0	2 007	0	0,0%	
<i>Majorations de retard</i>	227	3 831	259	6,8%	14,1%
<i>Autres<sup>(2)</sup></i>	8	12	5	41,7%	-37,5%
<b>DROITS DE DOUANE<sup>(*)</sup></b>	<b>1 369</b>	<b>9 744</b>	<b>1 309</b>	<b>13,4%</b>	<b>-4,4%</b>
<b>IMPÔTS INDIRECTS</b>	<b>13 616</b>	<b>99 488</b>	<b>15 081</b>	<b>15,2%</b>	<b>10,8%</b>
<b>TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION<sup>(*)</sup> :</b>	3 589	29 491	4 529	15,4%	26,2%
<i>Tabacs manufacturés<sup>(*)</sup></i>	1 409	11 055	2 135	19,3%	51,5%
<i>Produits énergétiques<sup>(*)</sup></i>	1 989	16 608	2 173	13,1%	9,3%
<i>Autres<sup>(*)</sup></i>	191	1 828	221	12,1%	15,7%
<b>TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :</b>	10 027	69 997	10 552	15,1%	5,2%
<i>à l'intérieur</i>	5 113	29 133	5 460	18,7%	6,8%
<i>à l'importation<sup>(*)</sup></i>	4 914	40 864	5 092	12,5%	3,6%
<b>DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE</b>	<b>4 733</b>	<b>18 036</b>	<b>4 599</b>	<b>25,5%</b>	<b>-2,8%</b>
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>1 174</b>	<b>21 577</b>	<b>2 580</b>	<b>12,0%</b>	<b>119,8%</b>
<i>Domaine</i>	61	355	62	17,5%	1,6%
<i>Monopoles et participations</i>	81	11 450	246	2,1%	203,7%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours</i>	8	0	126		
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	147	1 026	522	50,9%	255,1%
<i>Redevance gazoduc<sup>(*)</sup></i>	348	1 508	352	23,3%	1,1%
<i>Recettes diverses<sup>(3)</sup></i>	529	2 238	1 272	56,8%	140,5%
<b>TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>30 786</b>	<b>252 223</b>	<b>34 257</b>	<b>13,6%</b>	<b>11,3%</b>

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons

(3) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancelleries, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(\*) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32). Pour les besoins de comparaison, les données à février 2018, établies sur la base des recettes constatées, ont été retraitées par les services de l'ADII selon l'optique encaissement.

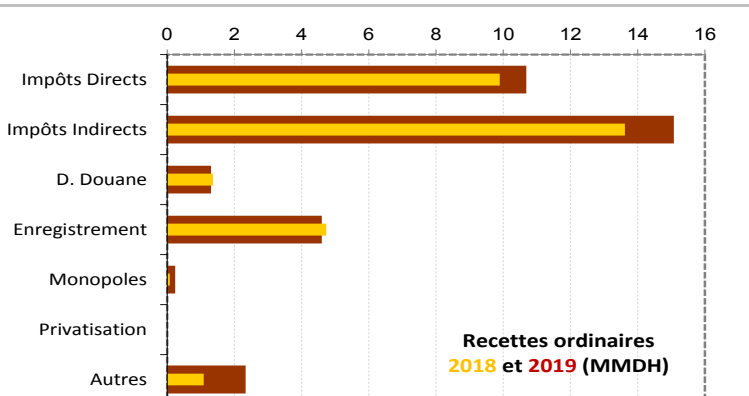
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin février 2019 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires de 11,3% et une baisse des dépenses ordinaires émises de 0,1%, dégagant ainsi un solde ordinaire négatif de 3,8 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 13,7 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 1,5 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 15,2 MMDH.

## 1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires se sont établies à 34,3 MMDH contre 30,8 MMDH à fin février 2018, en augmentation de 11,3%.

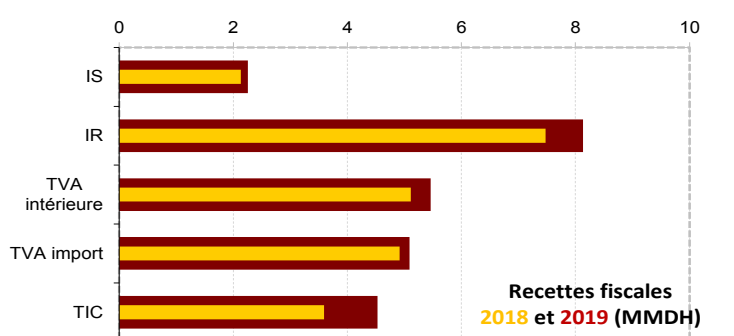
Ceci s'explique par la hausse des impôts directs de 8%, des impôts indirects de 10,8% et des recettes non fiscales de 119,8%, conjuguée à la baisse des droits de douane de 4,4% et des droits d'enregistrement et de timbre de 2,8%.



### 1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont été de 31,7 MMDH contre 29,6 MMDH à fin février 2018, en augmentation de 7%.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 3,7% et de la hausse de la fiscalité domestique de 5,1%.



#### 1.1.1-RECETTES DOUANIERES<sup>1</sup>

Les recettes douanières (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 8,6 MMDH à fin février 2019 contre 8,3 MMDH un an auparavant, en hausse de 3,7% ou +302 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2018.

##### - Droits de douane

Les recettes des droits de douane réalisées à fin février 2019 ont atteint 1.309 MDH contre 1.369 MDH un an auparavant, soit une baisse de 4,4% ou -60 MDH.

##### - TVA à l'importation

Les recettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 5,1 MMDH à fin février 2019 contre 4,9 MMDH à fin février 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 3,6% ou +178 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 6% ou +50 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 3,1% ou +128 MDH.

##### - TIC sur les produits énergétiques

La TIC sur les produits énergétiques a atteint 2,2 MMDH contre 2 MMDH, en hausse de 9,3% par rapport à son niveau de fin février 2018 ou +184 MDH.

#### 1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 20,7 MMDH à fin février 2019 contre 19,7 MMDH à fin février 2018, soit une augmentation de 5,1% ou +1 MMDH.

<sup>1</sup> A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32). Pour les besoins de comparaison, les données de février 2018, établies sur la base des recettes constatées, ont été retraitées par les services de l'ADII selon l'optique encaissement.

### - Impôt sur les sociétés

Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 2.256 MDH à fin février 2019 contre 2.132 MDH un an auparavant, en hausse de 5,8% ou +124 MDH, étant précisé qu'à fin décembre 2017, les demandes de restitution de l'IS ont été de 3,9 MMDH<sup>2</sup>.

Les restitutions au titre de l'IS se sont établies à 21 MDH à fin février 2019 contre 57 MDH un an auparavant.

### - Impôt sur le revenu

Les recettes de l'IR à fin février 2019 ont enregistré une hausse de 8,8% par rapport à leur niveau à fin février 2018 (8.132 MDH contre 7.476 MDH), soit +656 MDH.

Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 6,7% ou -39 MDH par rapport à leur niveau de 2018 (540 MDH contre 579 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, ont enregistré une hausse de 2%.

Recettes de l'Impôt sur le Revenu			
	Février 2018	Février 2019	Evolution en %
<b>IR total</b>	<b>7 476</b>	<b>8 132</b>	<b>8,8%</b>
dont IR prélevé par la DDP	1 320	1 346	2,0%

### -TVA à l'intérieur

Les recettes générées par la TVA à l'intérieur à fin février 2019 se sont établies à 5,5 MMDH contre 5,1 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 6,8% ou +347 MDH, étant précisé qu'à fin décembre 2017, les demandes de remboursement de la TVA ont été de 33,2 MMDH<sup>3</sup>.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 1.542 MDH à fin février 2019 contre 1.040 MDH à fin février 2018, soit +502 MDH. Les remboursements de TVA (1.542 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 1.079 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 463 MDH.

### - Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et du timbre ont été de 4.599 MDH à fin février 2019 contre 4.733 MDH un an auparavant, soit une diminution de 2,8% ou -134 MDH.

### -Autres impôts directs

Les autres impôts directs ont enregistré une augmentation de 4,9% résultant principalement de la hausse de 14,1% des majorations de retard ou +32 MDH.

## 1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales se sont établies à 2.580 MDH contre 1.174 MDH un an auparavant, en hausse de 119,8% ou +1,4 MMDH, en raison notamment de l'augmentation des versements des CST au profit du budget général (925 MDH contre 300 MDH), des recettes de monopole (246 MDH contre 81 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (522 MDH contre 147 MDH).

### - Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 246 MDH à fin février 2019 contre 81 MDH à fin février 2018, soit +165 MDH. Ces recettes ont été versées par Bank Al-Maghrib, l'ONDA et l'Agence nationale des ports.

Produit des monopoles et participations				
	2018	LF 2019	2019	Taux de réalis.
<b>B.A.M</b>	81	612	76	12,4%
<b>O.C.P</b>	0	2 500	0	0,0%
<b>ANCFCC</b>	0	3 000	0	0,0%
<b>C.D.G</b>	0	100	0	0,0%
<b>Autres</b>	0	3 938	170	4,3%
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>11 450</b>	<b>246</b>	<b>2,1%</b>

### - Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 120,2%, due à la hausse des versements des CST au profit du budget général (925 MDH contre 300 MDH), des recettes en atténuation des dépenses de la dette (522 MDH contre 147 MDH) et des fonds de concours (126 MDH contre 8 MDH).

<sup>2</sup> Données de la Direction Générale des Impôts

<sup>3</sup> Données de la Direction Générale des Impôts

## Structure des recettes ordinaires nettes

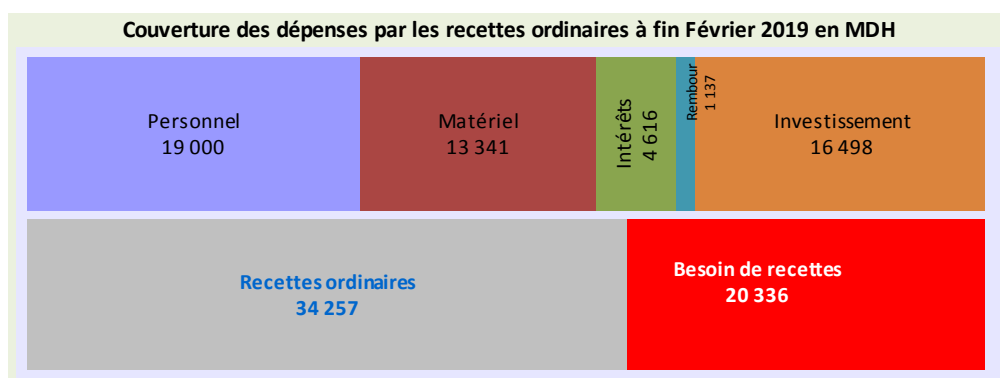
A fin février 2019, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 94,1% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 9,5 MMDH, la TVA constitue la première source des recettes du budget de l'Etat.

### Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Février 2019

	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	9 472	▲ 1,9%	28,6%
	- à l'importation	5 091	▲ 3,6%	15,4%
	- à l'intérieur	4 381	▼ 0,1%	13,2%
2	Impôt sur le revenu	8 124	▲ 8,8%	24,5%
3	Droits d'enregistrement	4 599	▼ 2,8%	13,9%
4	Impôt sur les sociétés	2 237	▲ 7,7%	6,8%
5	TIC prod. énergétiques	2 172	▲ 9,2%	6,6%
6	TIC tabacs manufacturés	2 135	▲ 51,5%	6,4%
7	Droits de douane	1 307	▼ 4,5%	3,9%
8	Recettes en atténuation de dépenses	522	▲ 255,1%	1,6%
9	Redevance gazoduc	352	▲ 1,1%	1,1%
10	Majorations de retard	246	▲ 15,5%	0,7%

## Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin février 2019, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 89,9% contre 80,8% un an auparavant. Ainsi, à fin février 2019, 55,5% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 38,9% aux dépenses de matériel, 13,5% aux intérêts de la dette et 3,3% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

## 2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

### 2.1- ENGAGEMENTS

A fin février 2019, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 116,5 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 25%, soit le même niveau qu'à fin février 2018. Le taux d'émission sur engagements a été de 60% contre 63% un an auparavant.

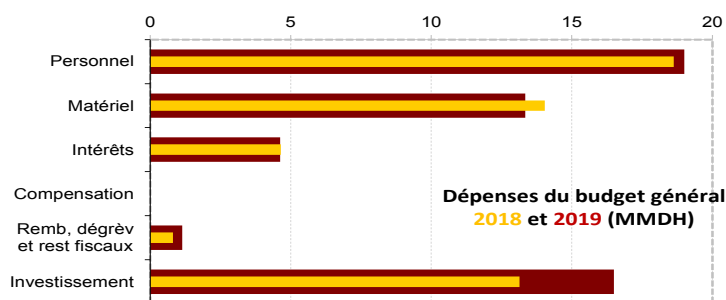
	Situation des engagements <sup>(*)</sup> de dépenses 2019				
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
<b>Fonctionnement</b>	215 618	55 481	33 478	26%	60%
<b>Investissement</b>	79 316	23 933	16 498	30%	69%
<b>C.S.T</b>	98 106	27 627	11 017	28%	40%
<b>SEGMA</b>	1 566	220	25	14%	11%
<b>Dette</b>	67 244	9 282	9 282	14%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>461 850</b>	<b>116 544</b>	<b>70 301</b>	<b>25%</b>	<b>60%</b>

(\*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)



## 2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 59,3 MMDH à fin février 2019, en hausse de 5,7% par rapport à leur niveau à fin février 2018, en raison de l'augmentation de 25,6% des dépenses d'investissement, de la stagnation des dépenses de fonctionnement et de la baisse de 1,7% des charges de la dette budgétisée<sup>4</sup>.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
<b>Fonctionnement</b>	33 472	215 618	33 478	16%	0,0%
<b>Investissement</b>	13 140	73 373	16 498	22%	25,6%
<b>Dette</b>	9 444	67 244	9 282	14%	-1,7%
<b>TOTAL</b>	<b>56 056</b>	<b>356 235</b>	<b>59 258</b>	<b>17%</b>	<b>5,7%</b>

### 2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises se sont établies à 33,5 MMDH, dont 19 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 2%. Les dépenses de matériel ont diminué de 8,5% (10,1 MMDH contre 11 MMDH) et les charges communes ont augmenté de 8,1% (3,3 MMDH contre 3 MMDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a enregistré une hausse de 41,1% en raison de l'augmentation des remboursements de la TVA (1.079 MDH contre 728 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
<b>Personnel</b>	18 631	112 159	19 000	17%	2,0%
<b>Matériel</b>	11 005	45 130	10 067	22%	-8,5%
<b>Charges communes</b>	3 030	44 095	3 274	7%	8,1%
dont compensation	0	18 370	0	0%	
<b>Dépenses imprévues</b>		3 700			
<b>Remb, dégr, rest fiscaux</b>	806	10 534	1 137	11%	41,1%
<b>TOTAL</b>	<b>33 472</b>	<b>215 618</b>	<b>33 478</b>	<b>16%</b>	<b>0,0%</b>

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 41,1% en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA intérieure (1.079 MDH contre 728 MDH) et de la baisse de 36 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les demandes de remboursement de la TVA et de restitution de l'IS avaient atteint respectivement 33,2 MMDH et 3,9 MMDH à fin décembre 2017.

#### Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin février 2019 se sont établis à 19 MMDH contre 18,6 MMDH, en augmentation de 2% par rapport à leur niveau de fin février 2018 ou +369 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 15,2 MMDH, en hausse de 2,6%, en raison de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 1,1% et des rappels de 134,3% (389 MDH contre 166 MDH).

#### Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 13,3 MMDH, en baisse de 4,9% ou -694 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de la Caisse Marocaine des Retraites (1,5 MMDH contre 1,3 MMDH), des divers établissements et entreprises publics (5 MMDH contre 4,8 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (278 MDH contre 431 MDH).

#### Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 4.616 MDH à fin février 2019 contre 4.644 MDH à fin février 2018, en baisse de 0,6% ou -28 MDH. Cette diminution s'explique par le recul des charges en intérêts de la dette intérieure de 2,6% (4,2 MMDH contre 4,3 MMDH) et par la hausse de 26,2% de celles de la dette extérieure (405 MDH contre 321 MDH).

<sup>4</sup> Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans

## Compensation

A fin février 2019, il n'a pas été procédé à l'émission de dépenses au titre de la compensation.

## Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 1.137 MDH contre 806 MDH, en hausse de 41,1% ou +331 MDH. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'accroissement des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (1.133 MDH contre 806 MDH) en raison de la hausse des remboursements de la TVA (1.079 MDH contre 728 MDH).

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
<b>1- Fiscalité domestique</b>	<b>806</b>	<b>9 814</b>	<b>1 133</b>	11,5%	40,6%
Impôt sur les sociétés	55	495	19	3,8%	-65,5%
Impôt sur le revenu	9	99	8	8,1%	-11,1%
TVA intérieure	728	9 100	1 079	11,9%	48,2%
Majorations de retard	14	100	27	27,0%	92,9%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0	0,0%	
Autres	0	10	0	0,0%	
<b>2- Fiscalité douanière</b>	<b>0</b>	<b>720</b>	<b>4</b>	0,6%	
Droits d'importation	0	160	2	1,4%	
TIC prod. énergétiques	0	263	1	0,4%	
TIC tabacs manufacturés	0	55	0	0,0%	
Autres TIC	0	28	0	0,6%	
TVA à l'importation	0	187	1	0,5%	
Autres	0	27	0	0,0%	
<b>TOTAL</b>	<b>806</b>	<b>10 534</b>	<b>1 137</b>	<b>10,8%</b>	<b>41,1%</b>

## SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin février 2019 a été négatif de 3,8 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 7,3 MMDH un an auparavant.

## 2.2.2- INVESTISSEMENT

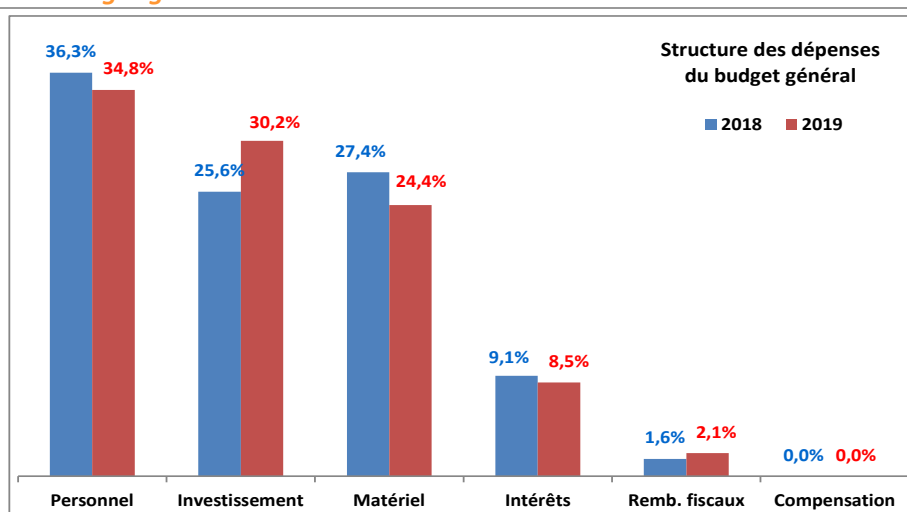
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 16,5 MMDH à fin février 2019 contre 13,1 MMDH un an auparavant, en hausse de 25,6% ou +3,4 MMDH, suite à l'accroissement des dépenses des ministères de 33,4% et des charges communes de 22,9%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 11,3 MMDH contre 9,6 MMDH à fin février 2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Var%
<b>Investissement total :</b>	<b>13 140</b>	<b>73 373</b>	<b>16 498</b>	<b>22%</b>	<b>25,6%</b>
<b>1- Ministères</b>	<b>3 344</b>	<b>52 953</b>	<b>4 462</b>	8%	33,4%
<b>2- Charges communes :</b>	<b>9 796</b>	<b>20 420</b>	<b>12 036</b>	59%	22,9%
- Concours divers	9 594	16 175	11 275	70%	17,5%
- Ristournes d'intérêts	0	225	0	0%	
- Autres	202	4 020	761	19%	276,7%

## Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin février 2018 et fin février 2019 fait ressortir une hausse de la part des dépenses d'investissement et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et des intérêts de la dette.





### 3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 20,7 MMDH. Ces recettes tiennent compte des transferts reçus des charges communes du budget général d'investissement pour 11,3 MMDH contre 9,6 MMDH à fin février 2018.

Les dépenses émises ont été de 11 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 468 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 9,6 MMDH.

	RECETTES			DEPENSES			Solde 2019
	2018	LF 2019	2019	2018	LF 2019	2019	
<b>C.A.S</b>	8 451	74 115	9 025	7 151	71 910	8 166	859
TVA des Coll.Terr.	4 297	29 999	4 522	4 847	29 999	4 966	-444
Part régions (IS, IR, ..)	871	7 612	597	1 250	7 612	1 096	-499
I.N.D.H	1	3 100	921	18	3 100	0	921
Soutien prix. prd.alim.	35	600	0	0	600	0	0
F.S. Routier	375	2 700	8	0	2 700	0	8
F.D. Agricole	451	3 300	750	615	3 300	850	-100
Remploi domanial	280	1 040	52	36	1 040	141	-89
Lutte contre chômage	245	1 500	245	157	1 500	180	65
Dons des pays du CCG	147	2 000	11	0	0	0	11
Appui Cohés. Social	92	3 000	150	0	3 000	414	-264
F.S. Habitat	0	2 000	0	0	2 000	0	0
Dévelop. Sport	1	800	418	0	800	91	327
Autres CAS	1 656	16 464	1 351	228	16 259	428	923
<b>C. Dép. Dotation(*)</b>	10 339	10 801	11 620	2 382	10 801	2 844	8 776
<b>Autres C.S.T</b>	4	166	11	26	1 687	7	4
<b>TOTAL</b>	<b>18 794</b>	<b>85 082</b>	<b>20 656</b>	<b>9 559</b>	<b>84 398</b>	<b>11 017</b>	<b>9 639</b>

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

(\*) Comptes de dépenses sur dotation

### 4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin février 2019, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 235 MDH contre 188 MDH à fin février 2018, en hausse de 25%.

Les dépenses émises ont été de 25 MDH contre 35 MDH, en baisse de 28,6%.

	Services de l'Etat gérés de manière autonome				
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
<b>Exploitation :</b>	<b>126</b>	<b>0</b>	<b>216</b>		<b>71,4%</b>
Recettes	161	2 015	221	11%	37,3%
Dépenses	35	2 015	5	0%	-85,7%
<b>Equipement :</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>-6</b>		
Recettes	27	796	14	2%	-48,1%
Dépenses	0	796	20	3%	

### TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin février 2019, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 13,6% des prévisions, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 15,6% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 22,5%.

<b>Réalisation des prévisions de la loi de finances 2019 en MDH</b>				
	<b>LF 2019</b>	<b>Février 2019</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>1- RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>252 223</b>	<b>34 257</b>	<b>13,6%</b>	<b>217 966</b>
<b>1.1- Recettes fiscales :</b>	<b>230 646</b>	<b>31 677</b>	<b>13,7%</b>	<b>198 969</b>
<i>Impôts directs</i>	103 378	10 688	10,3%	92 690
<i>Impôt sur les sociétés</i>	52 456	2 256	4,3%	50 200
<i>Impôt sur le revenu</i>	44 701	8 132	18,2%	36 569
<i>Impôts indirects</i>	99 488	15 081	15,2%	84 407
<i>TVA à l'intérieur</i>	29 133	5 460	18,7%	23 673
<i>TVA à l'importation</i>	40 864	5 092	12,5%	35 772
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	29 491	4 529	15,4%	24 962
<i>Droits de douane</i>	9 744	1 309	13,4%	8 435
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	18 036	4 599	25,5%	13 437
<b>1.2- Recettes non fiscales :</b>	<b>21 577</b>	<b>2 580</b>	<b>12,0%</b>	<b>18 997</b>
<i>Monopole et participations</i>	11 450	246	2,1%	11 204
<i>Domaine</i>	355	62	17,5%	293
<i>Autres recettes</i>	9 772	2 272	23,3%	7 500
<b>2- DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>243 649</b>	<b>38 094</b>	<b>15,6%</b>	<b>205 555</b>
<b>2.1- Biens et services :</b>	<b>186 714</b>	<b>32 341</b>	<b>17,3%</b>	<b>154 373</b>
<i>Personnel</i>	112 159	19 000	16,9%	93 159
<i>Autres biens et services</i>	74 555	13 341	17,9%	61 214
<b>2.2- Intérêts de la dette :</b>	<b>28 031</b>	<b>4 616</b>	<b>16,5%</b>	<b>23 415</b>
<i>Intérieure</i>	24 175	4 211	17,4%	19 964
<i>Extérieure</i>	3 856	405	10,5%	3 451
<b>2.3- Compensation</b>	<b>18 370</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>18 370</b>
<b>2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales</b>	<b>10 534</b>	<b>1 137</b>	<b>10,8%</b>	<b>9 397</b>
<b>3- INVESTISSEMENT</b>	<b>73 373</b>	<b>16 498</b>	<b>22,5%</b>	<b>56 875</b>

### **DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR**

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 10,5 MMDH à fin février 2019, contre un déficit budgétaire de 11,1 MMDH un an auparavant.

### **ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT**

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 3,5 MMDH à fin février 2019 contre 6,8 MMDH à fin décembre 2018, soit une diminution de 3,3 MMDH.

### **5- FINANCEMENT**

Compte tenu d'un besoin de financement de 13,7 MMDH contre un besoin de financement de 15,6 MMDH à fin février 2018 et d'un flux net négatif de 1,5 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 1,7 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 15,2 MMDH contre 17,2 MMDH à fin février 2018.

#### **FINANCEMENT EXTERIEUR**

A fin février 2019, le financement extérieur a été négatif de 1,5 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 1,7 MMDH et les tirages ont été de 194 MDH.

## FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 5,8 MMDH contre 8,5 MMDH un an auparavant;
- de la baisse des dépôts au Trésor de 2,2 MMDH contre une hausse de 337 MDH à fin février 2018 ;
- et de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1,8 MMDH contre 1,1 MMDH à fin février 2018.

### Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 70,6 MMDH à fin février 2019 contre 72,8 MMDH à fin décembre 2018, en diminution de 2,2 MMDH.

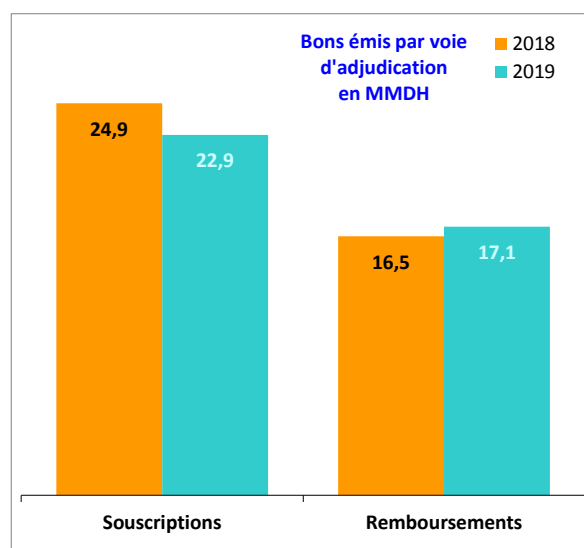
### Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 3 MMDH contre 1,2 MMDH en début d'exercice.

### Dettes intérieure

S'élevant à 554,9 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 1,1% par rapport à son niveau à fin décembre 2018. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 5,8 MMDH, résultant de souscriptions pour 22,9 MMDH et de remboursements pour 17,1 MMDH contre un recours pour un montant net de 8,5 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 24,9 MMDH et de remboursements pour 16,5 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2018	Souscrip.	Rembour.	2019	Var %
<b>Adjudications</b>	<b>546 205</b>	<b>22 923</b>	<b>17 087</b>	<b>552 041</b>	<b>1,1%</b>
52 semaines	20 097,2	1 582,2	6 222,5	15 457	
2 ans	62 390,9	3 312,5	7 015,6	58 688	
5 ans	145 465,8	4 290,3	0,0	149 756	
10 ans	116 124,8	3 587,7	0,0	119 713	
15 ans	125 087,0	8 872,5	3 848,6	130 111	
20 ans	57 081,6	1 278,0	0,0	58 360	
30 ans	19 957,6	0,0	0,0	19 958	
<b>Autres</b>	<b>2 753</b>	<b>749</b>	<b>636</b>	<b>2 866</b>	<b>4,1%</b>
<b>Total</b>	<b>548 958</b>	<b>23 672</b>	<b>17 723</b>	<b>554 907</b>	<b>1,1%</b>



### Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin février 2019 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 7,5 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
2 ans	7 015,6	
5 ans		2 046,3
15 ans	456,6	4 369,5
20 ans		932,0
<b>Total</b>	<b>7 472,2</b>	<b>7 347,8</b>